

**HOTEL MATIGNON****Monsieur Manuel Valls, le Premier Ministre  
57 rue de Varenne  
75700 PARIS SP 07**

Réf. 2015/03.07

Saint-Ouen, le 4 mars 2015

Monsieur le Premier Ministre,

Lorsque vous étiez Ministre de l'Intérieur, vous aviez pris l'initiative fin 2012 de consulter - un changement de posture remarqué alors, et que nous avons salué publiquement - les partenaires concernés par les questions touchant à la fois au « statut » des Gens du Voyage, mais aussi celles touchant la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage. Selon l'une des membres de votre cabinet, une initiative gouvernementale était alors « imminente ». Quelques semaines plus tard, début 2013, une nouvelle sollicitation nous a reconduit Place Beauvau, avec la même urgence, et a alors nourri certains espoirs chez les Gens du Voyage, sans toutefois rassurer sur le calendrier envisagé.

Nous vous avons également entendu, lors d'une journée d'étude à l'Assemblée Nationale, le 17 juillet 2013, où vous vous prononciez, entre autres choses, sur ces questions aux côtés de Mme Duflot, ministre de l'Egalité des territoires et du Logement, et Mme Pau-Langevin, ministre déléguée chargée de la réussite éducative : « *L'abrogation totale de la loi de 1969, que le Conseil constitutionnel n'exigeait pas, recueille ainsi mon plein accord.* » Vous ajoutiez également : « *Au-delà d'une position minimaliste qui passe par la suppression des seules mesures discriminatoires, ma volonté est de faire bénéficier les gens du voyage, comme tous nos concitoyens, des dispositifs de droit commun.* » Or, depuis cette déclaration, plus aucune concertation ou aucun échange n'a eu lieu avec votre cabinet de la Place Beauvau ou, depuis votre nomination comme chef du gouvernement, vos conseillers. Le temps de la réflexion est sans doute nécessaire quand on est en responsabilité et nous le comprenons. Toutefois, plusieurs signes nous laissent penser que vous avez abandonné toute volonté d'agir et de temporer sur ces questions.

En premier lieu, doit-on vous renvoyer le souvenir des motifs soutenus le 26 janvier 2011 par votre formation politique, alors dans l'opposition, qui avait fait déposer par M. J-M Ayrault, votre prédécesseur à Matignon, une proposition de loi visant, par un article unique, à l'abrogation de la loi de 1969 ? N'était-ce pas déjà la preuve que vous et vos collègues parlementaires aviez senti la distinction à opérer entre la question du statut discriminatoire des Gens du Voyage et l'application de la loi du 5 juillet 2000 ?

Cette distinction, appelée de nos vœux et soutenue par de nombreuses autres associations, a entièrement disparu dans la proposition de loi déposée par MM. Le Roux et Raimbourg en décembre 2013. Sans aucune justification politique cohérente, elle traite à la fois de l'abrogation de la loi de 1969 et de la loi du 5 juillet 2000... Nous avons alors noté, c'est une seconde alerte, que la majorité présidentielle, parlementaire et gouvernementale élue en 2012 est passée d'un portage gouvernemental de la question à un portage parlementaire. Quoique nous pensions du contenu de ladite proposition, nous constatons aujourd'hui les limites de cette posture puisqu'aucune date n'a encore été fixée depuis plus d'un an pour discuter ce texte alors que votre gouvernement est pourtant doté d'un secrétaire d'Etat en charge des relations avec le Parlement.

A votre actif, vous pourriez faire valoir que vous avez « réanimé » le rôle de la Commission nationale consultative des gens du voyage en missionnant la Délégation interministérielle pour l'hébergement et l'accès au logement (DIHAL), suite aux préconisations du rapport commandé par vous-même au Préfet Derache, de renforcer

son rôle d'instance de concertation et de proposition au gouvernement. Hélas, plus d'un an après votre lettre de mission, elle n'est toujours pas installée malgré plusieurs réunions préparatoires.

Que penser également du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, adopté au début de l'année 2013, qui laissait également augurer - les associations ont joué le jeu de la concertation en amont - une prise « à bras le corps » par les politiques publiques de certaines questions cruciales touchant l'exclusion des Gens du Voyage ? A lire les deux évaluations commises par l'Inspection Générale de l'Action Sociale (IGAS), on ne peut que déplorer que rien n'a concrètement avancé, y compris, quoiqu'en dise les auteurs, après les changements qu'aurait induit la loi pour l'Accès au logement et l'urbanisme rénové (ALUR).

Dans le délai de votre responsabilité politique et gouvernementale, d'autres événements se sont produits, notamment dans l'espace judiciaire et juridique, sur lesquels votre action n'a aucune prise. Outre les suites de la décision du Conseil constitutionnel du 5 octobre 2012 sur la loi de 1969, qui a satisfait partiellement aux critiques essuyées par cette loi, le Comité des droits de l'Homme de l'Organisation des Nations-Unies a condamné le 28 mars 2014 la France pour non respect du principe de liberté de circulation en imposant aux « Gens du voyage » de faire viser régulièrement leur titre de circulation auprès des forces de l'ordre, sous peine de contravention. Plus récemment, le 19 novembre dernier, le Conseil d'Etat s'est également prononcé en ce sens en visant le décret d'application de la loi de 1969 en date du 31 juillet 1970.

Monsieur le Premier Ministre, les actes posés par votre majorité et votre gouvernement se réduisent finalement à une inactivité d'autant plus durement ressentie par les familles qu'elles avaient placé de l'espoir à un changement. Vous donnez le sentiment d'avoir trop temporisé et de ne plus avoir, pour des considérations politiques, de réelle marge de manœuvre pour agir. Ainsi se cristallise, de jour en jour, la certitude que les politiques publiques, encore dénoncées il y a quelques jours par le Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, ne changeront finalement pas sous le mandat de François Hollande. Cette posture du statu quo ne fait que conforter ceux qui érigent ou maintiennent le mur d'exclusion et de discrimination que vous étiez sensé abattre pour laisser la place au droit commun des citoyens. L'Histoire ne retenant que les faits, et non les intentions ou les discours, ainsi sera jugée votre action.

Pourtant, depuis notre fragile position associative où remontent chaque jour les difficultés de familles qui se heurtent depuis des décennies aux mêmes « murs », nous constatons combien cet immobilisme est ravageur. Que ce soit en matière de citoyenneté avec le maintien des titres de circulation et de rattachement administratif à une commune; que ce soit par conséquent sur la question de la domiciliation, véritable porte d'entrée de l'accès aux droits; ou, n'en déplaise aux défenseurs de la loi ALUR, sur les questions relatives au logement et à l'habitat mobile permanent où rien n'est pourtant réglé, loin s'en faut, puisqu'en dehors des aires d'accueil il n'y a pas d'espace possible pour habiter sur le territoire; pas plus que n'est réglée l'application de la loi du 5 juillet 2000 remise *sine die* dans le calendrier des parlementaires. Cet immobilisme, dans un contexte économique extrêmement difficile, accroît la paupérisation des familles et les phénomènes d'exclusion des gens du voyage. Visant certaines banlieues, vous parliez, il y a quelques semaines « d'apartheid territorial, social, ethnique ». Vous pourriez également jeter cet anathème sur les lieux de vie où sont relégués les gens du voyage.

C'est pourquoi, Monsieur le Premier Ministre, au nom de nos administrateurs et de nos adhérents et, au-delà, pour tous les Voyageurs, nous vous appelons de toutes nos forces à prendre la réelle mesure de la détresse sociale dans laquelle s'enfoncent les familles et à innover pour sortir de l'impasse actuelle avant que des drames ne surgissent. Avec l'espoir que notre appel sera entendu, nous maintenons notre vigilance et nos efforts pour qu'enfin le droit commun ne soit un vain mot pour les gens du voyage.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Monsieur Christophe SAUVE, le Président de l'ANGVC



Téléphone : 01 82 02 60 13  
Télécopie : 09 74 44 55 06  
Portable : 06 15 73 65 40  
Email : [angvc@sfr.fr](mailto:angvc@sfr.fr)  
Site Internet : [www.angvc.fr](http://www.angvc.fr)

**9-11, avenue Michelet - 93400 Saint-Ouen**

S I R E T 4 3 4 9 3 8 6 5 0 0 0 0 3 4